

Entraînement régulier en catégorie D et B

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

TONNERRE 511 DELTA
Lewandowski Wojciech
05.59.55.71.61
formationtonnerre@gmail.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

1ère étape : vérification des prérequis • Être titulaire de la carte « Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques, avec arme des catégories B et D – agent de surveillance renforcée » en cours de validité. • Carnet de tir • Diplôme initial ou VAE • CV
2ème étape : Vérification de la motivation du candidat présélectionné : entretien avec le formateur ASRA

Prérequis pédagogiques :

1ère étape : vérification des prérequis • Être titulaire de la carte « Agent de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'utilisation de moyens électroniques, avec arme des catégories B et D – agent de surveillance renforcée » en cours de validité. • Carnet de tir • Diplôme initial ou VAE • CV
2ème étape : Vérification de la motivation du candidat présélectionné : entretien avec le formateur ASRA

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Catégorie D : L'agent de sécurité doit se soumettre à un entraînement annuel consistant en deux séances de 7 heures chacune et 45 min du rappel du cadre juridique. Catégorie B : L'agent de sécurité doit se soumettre chaque année à 4 séances d'entraînement au tir d'1 heure dont 15 min de rappel des consignes de sécurité et du cadre juridique soit 2 séances par semestre, espacées d'au moins 1 mois et d'au plus 4 mois, au cours desquelles sont tirées 30 cartouches (20 tirs de riposte et 10 tirs d'intervention) par arme à feu portée.

Contenu et modalités d'organisation

JOUR 1 : Module juridique 1 h – Rappel du cadre juridique de l'emploi des armes. Entraînement pratique 7 h • Utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force et des règles de sécurité ; • Gérer un incident avec le recours aux armes ; • Connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme. JOUR 2 : Entraînement au tir : 4 h00 (3 groupes de 4 agents) + 3 heures au centre S'entraîner à tirer avec son arme de service, dans le respect des règles de sécurité et du cadre juridique d'emploi des armes. • 3 séances de tir de 1h • 4 agents maximum par séance • Durée : 14h00 Effectif : 12 personnes maximum

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé

Validation(s) Visée(s)

Agent de sécurité renforcé armé en catégorie B et D - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation | Ville | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|--------------|-----------------------------|-------------|------------------------|---------------|----------------------|-----------|
| 00252918 | du 11/10/2021 au 31/12/2028 | TARNOS (40) | TONNERRE 511 DELTA | | MON COMPTE FORMATION | FPC |